Saison 2017/2018 – N°13 Édition du vendredi 10 novembre 2017

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l

LABEL JEUNES FFF : ENCORE QUELQUES JOURS POUR CANDIDATER !

District de l'Yonne de Football informe l'ensemble de ses clubs que la date limite pour le dépôt de candidature du « Label Jeunes FFF » (saison 2017/2018) est fixée au Jeudi 30 Novembre 2017.

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Partenaires

Partenaires

Sommaire

- ***Informations*** Pages 1 à 8
- ***Actualités*** Pages 9 à 13
- ***Procès-Verbaux*** Pages 14 à 23

Agenda de la semaine

Lundi 13 : Réunion Pass Coaching
Mardi 14 :
Mercredi 15 : Commission sportive
Jeudi 16 : Commission de discipline
Vendredi 17 : Module CFF4 à Nevers
Samedi 18 : Module CFF4 à Nevers

LABEL JEUNES FFF : ENCORE QUELQUES JOURS POUR CANDIDATER !

Le District de l'Yonne de Football informe l'ensemble de ses clubs que la date limite pour le dépôt de candidature du « Label Jeunes FFF » (saison 2017/2018) est fixée au Jeudi 30 Novembre 2017.

Toutes les candidatures doivent être effectuées via FOOTCLUBS. Pour vous aider, le District met à votre disposition un document reprenant la démarche à suivre pour vous inscrire et remplir la grille d'évaluation.

Les clubs intéressés doivent se rapprocher de Bruno BILLOTTE (bbillotte@yonne.fff.fr) pour obtenir de plus amples renseignements et informations sur le Label.

NB : Les clubs n'étant pas éligible, au moment de la candidature, peuvent aussi s'inscrire. L'accompagnement de l'équipe Technique du District et le travail réalisé tout au long de la saison lui permettront d'être dans les critères d'une possible labellisation en fin de saison.

- Aide pour Footclubs
- Présentation du Label Jeunes FFF
- Flyer de présentation

Nous vous rappelons que ce Label Jeunes a pour objectif de renforcer le « projet club » qui doit se traduire par la mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes joueurs, en cohérence avec la politique fédérale.

Trois niveaux de label sont atteignables (Élite, Excellence ou Espoirs) selon une grille de critères définis par la Ligue du Football Amateur (effectif dans les catégories de jeunes, qualité des infrastructures, encadrement…).

Chaque club récompensé par ce label a reçu une dotation matérielle offerte par la LFA (ballons, t-shirts, matériel d'entraînement, chasubles…).

FORMULAIRE DE SUBVENTION 2018

Nous vous informons que les dossiers de demande de subvention 2018 sont en ligne sur le site du conseil départemental. Le dossier est à retourner au conseil départemental de l'Yonne avant le 15 novembre 2017.

COUPE DE L'YONNE FUTSAL

Nous vous informons que la date limite d'engagement pour la coupe de l'Yonne est fixée au mercredi 22 novembre. Pour vous inscrire, il vous suffit de vous engager directement par FOOTCLUBS.

RAPPEL PROCÉDURE POUR S'ENGAGER DANS FOOTCLUBS

- Se positionner sur la saison 2017/2018
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner « Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » District de l'Yonne
- Cocher la case de la Coupe et suivre la procédure

PASS COACHING : UNE DERNIÈRE FORMATION

La commission technique du District de l'Yonne organise la dernière formation consacrée au Pass Coaching, mis en place récemment au sein des clubs, le lundi 13 novembre à 18h45 au stade d'Appoigny. Vous trouverez ci-dessous le procès-verbal explicatif de Cédric EHRET ainsi que le bulletin d'inscription à retourner au District pour le 6 novembre, délai de rigueur.

PV explicatif et bulletin réponse

Mise en place du dispositif : Procès-Verbal de la Commission Technique
Présentation : Présentation Pass Coaching
Le permis : Certificat d'aptitude

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CDOS89

Le Comité Départemental Olympique et Sportif met en place des sessions de formations PSC1 et de comptabilité pour les associations ainsi que des formations pour les nouveaux dirigeants.

« LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Monsieur Patrice Latron, Préfet de l'Yonne, vous invite à une conférence organisée dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes intitulée :

«Le traitement médiatique des violences faites aux femmes »
proposée par l'association ACRIMED

Vendredi 24 novembre 2017 à 14h30
Amphithéâtre du PHARE
8, Avenue Delacroix à Auxerre

Dans le cadre du 25 Novembre, la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de l'Yonne, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF/89) organisent une conférence à laquelle vous êtes invité.e.s.

Nous vous prions donc de bien vouloir trouver ci-joint une invitation de M. le Préfet de l'Yonne concernant cet événement qui aura lieu dans l'amphithéâtre du Phare, 8 avenue Delacroix, à Auxerre, le 24/11/2017 à 14h30.

LES GUIDES INTERACTIFS FFF DISPONIBLES AU DISTRICT

Nous vous informons que les différents guides proposés par la Fédération Française de Football sont disponibles au District de l'Yonne. Ces guides sont destinés à organiser et optimiser la pratique du football des enfants des catégories U6 à U13. vous pouvez vous présenter au District aux horaires d'ouvertures muni d'une clef USB et le service communication se chargera de vous les copier.

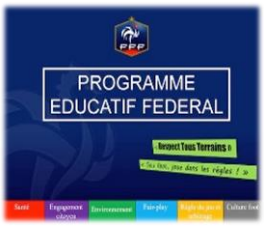

LES JEUNES ICAUNAIS CHOISISSENT LE SLOGAN DE LEUR DISTRICT

Les changements récents sur le site internet du District de l'Yonne ont éveillé l'attention des membres du Comité de Direction… ceux-ci proposent aux joueuses et joueurs des catégories U11 à U18 de choisir eux-mêmes le slogan de leur District qui apparaîtra sur le bandeau d'accueil du site.

Cette action entre dans le cadre du **Programme Éducatif Fédéral** qui poursuit une recherche de créativité, réflexion et d'épanouissement personnel du jeune. Une activité à réaliser en groupe où chacun donnera ses idées et naîtra ensuite ***le slogan du District de l'Yonne de Football…*** Il sera choisi et validé par le Comité de Direction parmi les meilleures propositions reçues par le service communication (Audrey JANVIER : ajanvier@yonne.fff.fr) avant le 15 décembre prochain. Une photo de cette activité est également demandée.

Une dotation récompensera l'École de Foot dont le slogan aura été choisi !

A vos idées…

« TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDACTION DU FOOTBALL » 10E ÉDITION

Pour la 10e année consécutive, le Fondaction du Football organise les « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football ». Ces trophées ont pour objectifs de **détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.**

L'appel à candidatures pour la saison 2017–2018 est ouvert à **l'ensemble des clubs de football amateur** pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

Fair-play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.

L'an dernier, **plus de 200 clubs amateurs issus de toute la France ont concouru et 12 d'entre eux ont été récompensés.**

Les clubs professionnels sont également invités à concourir pour les actions citoyennes qu'ils développent. Pour cette dixième édition, deux catégories sont ouvertes aux clubs professionnels : les « Trophée Philippe Séguin » qui récompensent une action déjà réalisée et le « Trophée Foot pour Elles », prix mis en place dans le cadre d'un partenariat établi entre la Française des Jeux, le Fondaction du Football et la Ligue de Football Professionnel pour promouvoir les actions en faveur de la féminisation.

Enfin, pour la 7e année consécutive, une catégorie est ouverte aux **joueurs professionnels** qui s'investissent tout particulièrement au sein d'une association.

Calendrier 2017–2018

Vendredi 8 décembre 2017 : date limite de réception des dossiers

Mercredi 31 janvier 2018 : Jury de sélection des lauréats

Avril-Mai 2018 (date à confirmer): Jury final (audition des lauréats) et annonce des « Grands Prix »

Rappel des critères d'éligibilité Trophées Philippe Séguin catégorie clubs amateurs :

- Les trophées récompenseront des clubs de football affiliés F.F.F. dont le siège se trouve sur le territoire français, métropole et Outre-mer.
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2016 /2017.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit s'appuyer sur le football comme levier éducatif ou social et doit correspondre à l'un des **3 thèmes suivants** (si le club mène plusieurs actions, il convient de déposer un dossier par action) :

1 Fair-play et citoyenneté

- *Promotion du bénévolat, actions caritatives, promotion du club de foot comme lieu de vie, etc.*

- *Sensibilisation à l'esprit d'équipe et au fair-play, promotion du rôle de l'arbitre, respect de l'adversaire, etc.*
- *Education (accompagnement scolaire, ouverture culturelle,…)*

2 Egalité des chances

- *Lutte contre le racisme et les discriminations.*
- *Féminisation : toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, développement de la pratique des filles, féminisation de l'équipe dirigeante du club, …*
- *Cohésion sociale, lutte contre l'exclusion (accueil des réfugiés,…), intégration des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, etc.*

3 Santé et Environnement

- *Relais des messages de santé publique, nutrition et hygiène de vie, lutte contre les addictions et prévention du dopage, promotion des bienfaits du football, promotion des gestes de premiers secours, etc.*
- *Réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le changement climatique, promotion des modes de transport verts, protection de la biodiversité, sensibilisation du public, etc.*

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :

www.fondactiondufootball.com

SOUTENEZ L'AJA…
… FAITES GAGNER VOTRE CLUB !

Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

<u>En pratique, il conviendra de</u> :

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),
- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

Bon de commande

AJ AUXERRE
AS NANCY-LORRAINE
VENDREDI 24 NOVEMBRE - 20H

INFOS et **BILLETTERIE : 03 86 72 32 30** www.aja.fr

SPONSORS OFFICIELS

LOUAULT · ServiStores · BigMat GROUPE GOURMAND · JEANNIN Automobiles · Groupama · Cichy Manutention

Domino's LIGUE 2

PARTENAIRES OFFICIELS

l'yonne républicaine · Elite RESTAURATION · macron TECHNICALSPORTSWEAR

UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL

UNAF
YONNE

Manifestations 2017/2018

L'UNAF 89
vous propose de venir partager ces moments conviviaux

Samedi 06 janvier 2018 – 18 h 00
Galette des Rois

Samedi 03 Mars 2018 – Coulanges la Vineuse
Soirée Moules Frites

Samedi 23 juin 2018 - Etang de Bas Rebourseaux
Journée festive de fin de saison

NOS U18 TONNERROIS EN CHAMPIONNAT FUTSAL

La dernière semaine d'octobre a marqué le début du Championnat Régional Futsal U18, organisé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté, avec 9 équipes engagées dont seulement une Icaunaise.

L'équipe de l'AS Tonnerroise a reçu le mercredi 1er novembre dernier les U18 du club de « Châlon Academie Foot » - photo - repartie perdante (7 à 3 pour l'AST). Les arbitres Laurent MUSIJ et Patrick GRIVET ont officié sur ce match, qui s'est déroulé en toute convivialité, sous l'œil attentif de Guillaume GARNIER, coach Tonnerrois. Le prochain match en terre icaunaise aura lieu le samedi 16 décembre à Tonnerre, qui recevra l'équipe de « Besançon AC Futsal ».

Venez nombreux encourager la seule équipe de l'Yonne du Championnat !

L'ASSOCIATION HANDISPORT ENTRE EN JEU

L'équipe de l'association Handisport des sourds d'Auxerre, en convention avec l'ES Appoigny, a effectué son premier match de championnat de France Futsal le samedi 4 novembre contre l'équipe de Mulhouse.

C'est au complexe sportif Serge Mesones situé à Auxerre que l'AHA s'est incliné 6 à 2 face à Mulhouse. Menés au début par l'AHA, les visiteurs sont revenus 2 – 1 à la mi-temps et ont inscrit les 4 autres buts en fin de match.

Remerciements à la municipalité pour le prêt du gymnase, aux bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de cette action et bravo à tous les joueurs !

DES VACANCES « FOOT ET DÉTENTE » À BLÉNEAU !

Le club de Bléneau St Privé a organisé pendant ces dernières vacances scolaires, un « stage foot » de 3 jours, auquel une vingtaine d'enfants de catégories U6 à U13 a participé.

Ce groupe d'enfants mixte a participé à différentes activités mises en place par les éducateurs de Bléneau, à la fois sportives et reposantes… Au programme, une journée à St Fargeau avec visite de la ferme du château suivi d'un pique-nique, petits matchs sur city puis visite du musée du son où chacun a pu manipuler les différents instruments. Les jeunes ont profité d'une initiation au Yoga, qui a plu au groupe. Un retour en arrière pour les encadrants mais une découverte pour les enfants : le film de la coupe du monde de 1998 a captivé nos Blénaviens le temps d'une matinée pluvieuse. Des ateliers et du choix ! Concours de dessin ou ateliers futsal. Un après-midi pétanque a suscité l'engouement du groupe. Même effet pour la chasse aux trésors organisée par le club des boulistes… Pour la troisième et dernière journée, nos petits footeux se sont transformés en petits monstres ! Dans le cadre de la traditionnelle fête d'Halloween, le club de Bléneau St Privé a tenu à jouer le jeu et mettre en place, avec l'aide de la bibliothèque municipale, un atelier décoration, maquillage et une chasse aux bonbons. Un goûter pris en commun a clôturé chaque après-midi.

Le club de Bléneau St Privé tient à remercier tous les bénévoles ayant œuvré au bon déroulement de ce stage. Le District de l'Yonne tient à féliciter le club pour ses régulières activités avec les jeunes. Bravo aux enfants !

CHALLENGE DE LA CONVIVIALITÉ : QUELQUES PHOTOS DES VÉTÉRANS…

PROCES - VERBAUX

PV 108 Foot Diversifié 3

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Auxerre le 7 novembre 2017

1. Coupe Nationale futsal seniors

La commission prend note de l'engagement des 5 équipes en coupe nationale futsal :

- Charbuy - Charny – Fleury La Vallée – Joigny – Monéteau

Le 1er tour de la Coupe Nationale Futsal doit se dérouler lors de la semaine 49 du 4 au 8 décembre 2017.

2. Départemental futsal seniors

La semaine 49 étant réservée pour la programmation des matchs de la coupe Nationale Fustal, par conséquent les rencontres de la **Journée 5** sont remises **semaine 50** du 11 au 15 décembre 2017, comme suit :

- 51711.1 Charny – Monéteau : mercredi 13 décembre à 19 h 00
- 51712.1 Bléneau – Appoigny : mercredi 13 décembre à 20 h 30
- 51709.1 Fleury La Vallée – Joigny : jeudi 14 décembre à 20 h 30
- 51710.1 Charbuy – Villeneuve L'Archevêque : vendredi 15 décembre à 20 h 00

La commission prend note des reports de matchs suivants :

- 51699.1 du 08.11.17 Bléneau – Monéteau : date à fixer – pas possible le 13 décembre 2017 (report match semaine 49)
- 51702.1 du 13.11.17 Joigny – Bléneau : remis au jeudi 23 novembre 2017 à 20 h 00

Eric FREMION - Président commission Football diversifié

PV 107 CDA 13

Réunion du 28 OCTOBRE 2017

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Présidence : M Morel Stéphane
Présents : MM ALMI - BALAINE - CHATON - DEVILLERS- PINGUET
Excusés : MM CHANUDET - GUIDOU

PRESIDENT

Le Président fait un retour sur la soirée de recyclage des arbitres auxiliaires qui a eu lieu le 23/10/2017 au siège du district de l'Yonne animée par MM Morel et Chanudet.
Les formateurs remercient MM Guidou et Balaine (pôle formation) pour les supports de travail de la soirée ainsi que tous les participants qui ont été actifs.
Les membres de la CDA restent à leurs dispositions pour toutes questions complémentaires et leur souhaitent une bonne saison.

PÔLE FORMATION

M Balaine (Responsable-adjoint pôle formation) fait un compte-rendu sur la formation des candidats arbitres qui s'est déroulée le 7, 14 et 21 octobre 2017 sur les installations de l'AJA.
La CDA remercie le club de l'AJA pour le prêt de leurs installations.
Sur ces 3 jours de formations, 17 candidats étaient inscrits, 13 candidats ont été reçus.
Il y a eu également 12 formateurs sur ces 3 jours.
La CDA félicite les candidats reçus et remercie tous les formateurs qui sont intervenus pour cette première session.
Une facturation des frais pour les personnes absentes sera réalisée au prorata des frais de formation et de restauration engagée par la CDA.
Une deuxième session de formation pour les candidats arbitres aura lieu au mois de Janvier 2018.
La date de clôture pour les dossiers de candidature est fixée au 5/01/2018.

Pour le cours exceptionnel mis en place par le pôle formation à la demande des arbitres lors de l'AG du mois de septembre.
La CDA déplore qu'il n'y ait eu que 43 réponses sur 65 convocations envoyées, présence de 12 arbitres à cette soirée

La date de formation du module 7 et 8 pour les candidats reçus est fixée au 02/12/2017 l'aprèsmidi.
Les convocations envoyées par le secrétariat du district aux arbitres concernés avec copie aux clubs respectifs.

PÔLE JEUNES

Intervention de MM Chaton et Pinguet (Pole Jeune Arbitre)
Les responsables des jeunes font rapport d'un manque de sérieux des jeunes arbitres au niveau des indisponibilités.
Le Président fait un rappel des droits et devoirs des jeunes arbitres et leur adressera un courrier dans ce sens là.

DIVERS

L'assemblée générale d'hiver est fixée au 06/01/2018 avec une partie pratique le matin (lieu à définir) et d'une partie théorique l'après-midi qui se déroulera au siège du district.

Le président fixe la date de la prochaine plénière de la CDA au 02/12/2017 le matin au district.

Président de la commission
Mr MOREL

Secrétaire de séance
Stéphane ALMI Jimmy

PV 106 Sp 16

Auxerre le 8 novembre 2017

COMMISSION SPORTIVE

Présents : MM Renault – Barrault – Rollin
Excusée : Mme Chéry-Floch
Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Réclamations

Match 50388.1 du 29.10.17 St Bris 2 – Auxerre Sp Citoyens D3 gr C

Réserves d'après-match du club d'Auxerre Sp Citoyens :

1) sur la participation du nombre de joueurs mutations hors période de l'équipe de St Bris 2.
2) sur la qualification des joueurs de l'équipe de St Bris 2 susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le samedi précédent.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance des réserves d'après-match pour les dires recevables sur la forme,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- prend note de la réponse du club de St Bris en date 6 novembre 2017,

En ce qui concerne la 1ère réserve

- attendu que le club de St Bris a fait jouer 3 joueurs mutations hors période lors de ce match : Benquet Romain, Dufus Mikaël, Rebillon Aurélien,
- en application du règlement fédéral – article 160 des R.G. - Nombre de joueurs « mutation : *Dans toutes les compétitions officielles, et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six* ***dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »***
- dit la réserve d'après-match du club d'Auxerre Sp Citoyens fondée,

En ce qui concerne la 2ème réserve

- après vérification de la feuille de match D2 gr B du samedi 28 octobre 2017, Avallon CO 3 – St Bris 1,
- attendu que le joueur Bouadou Hugo (remplaçant) du club de St Bris a participé au match du 28.10.17 avec l'équipe de St Bris 1 et le 29.10.17 avec l'équipe de St Bris 2,
- en application de l'article 151 des R.G. – participation à plus d'une rencontre : *« La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 des RG est interdite :*
  - *le même jour*
  - *au cours de deux jours consécutifs »,*
- dit la réserve d'après-match du club d'Auxerre Sp Citoyens fondée,
- par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Bris 2,
- score : St Bris = 0 but, - 1 pt, / Auxerre St Citoyens = 1 but, 0 pt,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Bris de la somme de 32 € (confirmation de réserve) pour en créditer le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens,
- amende 100 € au club de St Bris (joueur participant à plus de 2 rencontres deux jours consécutifs).

Match 50128.1 du 05.11.17 Migennes 2 – Malay le Grand D2 gr A

Réserve d'après-match du club de Migennes sur la qualification du joueur Mouchanat Steeve du club de Malay Le Grand ayant participé à 2 rencontres le même jour.
La commission,

- jugeant en premier ressort,

- prend connaissance de la réserve d'après-match du club de Migennes pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- transmet la réserve d'après match au club de Malay le Grand,
- demande au club de Malay Le Grand de formuler ses observations sur cette réserve d'après match par écrit et ce pour le **mardi 14 novembre 2017**, date impérative.

Match 50461.1 du 05.11.17 Malay Le Grand 2 – Villeneuve L'Archevêque D4 gr A

Réserve d'après-match du club de Villeneuve L'Archevêque sur la participation du joueur Mouchanat Steeve du club de Malay Le Grand ayant participé à 2 rencontres le même jour.

La commission,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match du club de Villeneuve L'Archevêque,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- transmet la réserve d'après match au club de Malay le Grand,
- demande au club de Malay Le Grand de formuler ses observations sur cette réserve d'après match par écrit et ce pour le **mardi 14 novembre 2017**, date impérative.

2. Forfaits

Match 51403.1 du 05.11.17 St Denis – Charmoy Loisirs 2 départemental féminin à 8 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Charmoy Loisirs en date du 03.11.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charmoy Loisirs,
- score : St Denis = 3 buts, 3 pts / Chaymoy Loisirs = 0 but, - 1 pt,

Amende 20 € au club de Charmoy Loisirs.

Match 50930.1 du 04.11.17 Cerisiers/Malay Le Grand – Gron/St Clément 3 U18 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Gron en date du 03.11.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Gron,
- score : Cerisiers/Malay Le Grand = 3 buts, 3 pts - Gron/St Clément 3 = 0 but, - 1 pt.

Amende 20 € au club de Gron.

Match 51224.1 du 04.11.17 Charmoy – Aillant U13 D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club d'Aillant en date du 06.11.17,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Charmoy,
- score : Charmoy = 0 but, - 1 pt / Aillant = 3 buts, 3 pts,
- amende 40 € au club de Charmoy.

3. Matchs non joués

Match 50905.1 du 04.11.17 Avallon Vauban FC – St Fargeau U18 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 16 décembre 2017.

Amende 15 € au club de St Fargeau (report match hors délais).

Match 51626.1 du 04.11.17 Charny/Champignelles – Aillant U15 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer un mercredi à définir par les 2 clubs ou au plus tard le 16 décembre 2017,
- réponse écrite des deux clubs à faire parvenir pour **mardi 14 novembre 2017**, date impérative.

Amende 8 € au club d'Aillant (report match hors délais).

Match 51627.1 du 04.11.17 Joigny 2 – G.Migennes.Laroche U15 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs et le courriel de l'arbitre, Juventy Sofian en date du 04.11.17 concernant son déplacement,

- donne ce match à jouer un mercredi à définir par les 2 clubs ou au plus tard le 16 décembre 2017,
- réponse écrite des deux clubs à faire parvenir pour **mardi 14 novembre 2017**, date impérative,
- attendu que le club du G.Migennes.Laroche a envoyé deux mails le 3.11.17 à l'arbitre Juventy Sofian sur son adresse officielle d'arbitre, pour l'annulation de match,
- par conséquent ne prend pas en considération sa demande de remboursement de frais de déplacement.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50758.1 du 12.11.17 Chablis 2 – Monéteau 2 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, les courriels des clubs de Chablis et Monéteau,

- donne ce match à jouer le 10 décembre 2017,

Amende 15 € au club de Chablis (report match hors délais).

Match 50792.1 du 03.12.17 Chassignelles/Lézinnes – Vergigny D2 gr B

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 05.11.17.
La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 50543.1 du 03.12.17 Vergigny 2 – Chemilly D4 gr B

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 05.11.17.
La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 50596.1 du 19.11.17 Auxerre Stade 3 – Auxerre Aigles FC D4 gr C

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 08.11.17 : demande de report de match.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club d'Auxerre Stade joue en coupe Gambardella le 18 novembre 2017,
- attendu que cette coupe est prioritaire au niveau hiérarchie,
- attendu que 6 joueurs U18 d'Auxerre Stade jouent dans l'équipe d'Auxerre Stade 3 en D4,
- donne ce match à jouer le 28 janvier 2018.

Match 50650.1 du 12.11.17 Serein HV – Magny 2 D4 gr D

Demande de report de match du club de Magny en date du 08.11.17.

La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 51740.1 du 12.11.17 Avallon Vauban FC – Semur/Epoisses CY féminines à 8

Courriel du club d'Avallon Vauban FC en date du 07.11.17 : demande d'inversion de match.
La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 51752.1 du 12.11.17 Charmoy Loisirs 2 – Appoigny/Auxerre Stade CY féminines à 8

Courriel du club de Charmoy Loisirs en date du 07.11.17 : demande de changement de terrain.
La commission donne ce match à jouer le 12 novembre 2017 à 10 h 00 sur le terrain du COSEC de Migennes.

Match 51005.1 du 11.11.17 Charbuy – Héry U18 D1 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Charbuy en date du 08.11.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2017 à 14 h 30.

Match 51006.1 du 11.11.17 Toucy/Diges.Pourrain – St Julien U18 D1 gr B

Courriel du club de Toucy en date du 06.11.17 : demande de changement de terrain.
La commission donne ce match à jouer le 11 novembre 2017 à 15 h 30 sur le terrain de Diges

Match 50918.1 du 11.11.17 Appoigny – Magny U18 D2 gr A

Courriel du club d'Appoigny en date du 07.11.17 : demande de changement d'horaire.
La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 50970.1 du 11.11.17 Champs/Yonne – St Clément Onze U15 D1

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 07.11.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2017.

Amende 8 € au club de St Clément Onze.

Courriel du club de Thorigny en date du 31.10.17

La commission prend note du courriel du club de Thorigny en date du 06.11.17 : demande de changement de terrain.

La commission met le dossier en attente de la délibération de la municipalité de Soucy.

5. Feuilles de match non parvenues

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district …

1er rappel concernant les feuilles de match non parvenues – journée du 4 novembre 2017

- U15 D2 gr B 51627.1 Joigny 2 – G.Migennes.Laroche
- U13 D1 gr B 51119.1 Joigny 1 – Sens FC 2
- U13 D2 gr D 51179.1 Joigny 2 – Aillant
- U13 D2 gr D 51181.1 Joigny 3 – G.Migennes.Laroche
- U13 D3 gr C 51252.1 Mt St Sulpice – Héry 2
- U13 D3 gr C 51253.1 G.Migennes.Laroche - Cheny

Amende 30 € au club recevant pour retard d'envoi de feuille de match.

2ème rappel concernant la feuille de match non parvenue – journée du 21 octobre 2017

- U13 D3 gr C 51249.1 Brienon - Vergigny

Amende 30 € au club recevant pour retard d'envoi de feuille de match.

6. Feuilles de match informatisées

Match 50260.1 du 05.11.17 Sens Franco Portugais 2 – Joigny 3 D3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,

- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais 2 = 4 / Joigny 3 = 1.

Match 50262.1 du 05.11.17 Pont/Yonne – Sens Racing Club 3 D3 gr A
La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Pont/Yonne = 1 – Sens Racing Club 3 = 1.

Match 50328.1 du 05.11.17 Cheny – Charmoy 2 D3 gr B
La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Cheny = 3 / Charmoy 2 = 6,
- amende 46 € au club de Cheny pour absence de transmission.

Match 50527.1 du 05.11.17 Cheny 2 – St Julien 2 D4 gr B
La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note que la FMI n'a pas été clôturée : manque la signature du capitaine du club de Cheny à la fin du match,
- suite au déverrouillage de la FMI par le secrétariat,
- enregistre le résultat : Cheny 2 = 5 / St Julien 2 = 5.

Match 50591.1 du 05.11.17 Bléneau – Lindry 2 D4 gr C
La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Bléneau = 0 / Lindry = 5.

7. Coupes Yonne et Prével

COUPE DE L'YONNE

La commission procède au tirage du 3ème TOUR de la coupe de l'Yonne : 24 équipes qualifiées soit 8 matchs + 8 exempts

Matchs à jouer le 10 décembre 2017 sur le terrain du club 1er nommé :

- Auxerre St Citoyens – Vinneuf
- Venoy – FC Gatinais
- Appoigny – Migennes 2
- Malay Le Grand – St Georges
- Champs/Yonne – Chevannes
- Gron – Neuvy Sautour
- Champlost – Sens Franco Portugais
- Paron FC 2 – Mt St Sulpice

Equipes exemptées : Chatel Censoir FC – Charny – Chablis – Charmoy – Avallon CO 3 – Lindry – Héry – Toucy 2

COUPE PREVEL

La commission procède au tirage du 2ème TOUR de la Coupe Prével : 39 équipes qualifiées soit 19 matchs + 1 exempt

Matchs à jouer le 10 décembre 2017 sur le terrain du club 1er nommé :

- Druyes – Tonnerre
- St Julien – St Fargeau
- St Sérotin – Serein AS
- St Sauveur/Saints – St Bris
- Aillant – Chassignelles/Lézinnes

- Quarré/St Germain – Chemilly
- Monéteau – Sens Racing Club 2
- St Florentin Portugais – E.C.N.
- Cerisiers 2 – Champigny
- Cheny – Courson
- Perrigny – Joigny 2
- Rosoy – Fleury La Vallée
- Ravières – Vermenton
- Auxerre Stade 3 – Véron
- Arcy/Cure – Vergigny
- Gurgy – Sergines
- Andryes – Auxerre Olympique
- Sens Jeunesse – Pont/Yonne
- St Valérien EESSV – St Denis

Equipe exemptée : Avallon Vauban FC 2

8. Questions diverses

Match 50770.1 du 05.11.17 Tonnerre – Chatel Censoir FC D2 gr B

Participation à la rencontre du joueur Axteix Yoann du club de Chatel Censoir FC, suspendu.
La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club de Chatel Censoir FC de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 14 novembre 2017, date impérative**.

Match 50271.1 du 19.11.17 St Valérien EESV – Pont/Yonne D3 gr A
Courriel du club de Pont/Yonne en date du 08.11.17 : demande d'arbitre.
La commission a transmis cette demande à la C.D.A. et à la commission des délégués.

Match 50283.1 du 03.12.17 St Valérien EESV – Sens Franco Portugais 2 D3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 05.11.17 : demande d'arbitre et de délégué.
La commission a transmis cette demande à la C.D.A. et à la commission des délégués.

Absences d'arbitres

La commission prend note des absences des arbitres désignés pour les journées des 4 et 5 novembre 2017 et transmet à la C.D.A. :

- D2 gr A 50132.1 Sens Racing Club 2 – Charny 1
- D3 gr A 50262.1 Pont/Yonne – Sens Racing Club 3
- D3 gr B 50328.1 Cheny – Charmoy 2 (arbitre annulé par la C.D.A.)
- D3 gr B 50331.1 St Fargeau 2 – Fleury La Vallée
- D4 gr B 50527.1 Cheny 2 – St Julien 2
- U15 D2 gr C 51047.1 Serein AS/Neuvy - Cerisiers

9. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 12 novembre 2017

- D4 gr B 50514.1 Villeneuve sur Yonne – Auxerre Olympique : Mr Favereaux
- D4 gr D 50650.1 Serein HV – Magny 2 : Mr Barrault (à la charge du club de Serein HV).

10. Contrôles des feuilles de plateaux U11

La commission, suite au contrôle effectué des feuilles de plateaux U11 pour les journées des 7, 14 et 21 octobre 2017 - le PV téléphonique de la commission sportive du 30 octobre 2017,

- attendu qu'il a été constaté un certain nombre d'irrégularités (joueurs non licenciés, licences non validées, joueur hors catégorie d'âge),
- prend note des courriels reçus des clubs de : Auxerre Sp Citoyens, Bléneau, Fleury La Vallée, G.Migennes/Laroche, Perrigny, Sens Franco Portugais, Thorigny, Villeneuve L'Archevêque,
- prend note des directives du Président du District,
- applique le règlement en vigueur – annuaire du district – annexe 1 – droits financiers et amendes :

Journée du 7 octobre 2017 – amende 6 € par joueur ou joueuses dont la licence n'était pas validée à la date du plateau (amende de référence 5.12)

- **Appoigny** : Ahipeau Josias, lamarre Elyna, Turbat Evan = 18 € (3x6 €)
- **Chablis** : Rafestin Camille = 6 €
- **Charmoy** : Adam Bondoux Esteban, Barbe Basptiste = 12 € (2x6 €)
- **E.C.N.** : Boyon Colin, Bento Mathis = 12 € (2x6 €)
- **Gron** : De Schyryver Tom, Pinchon Noa = 12 € (2x6 €)
- **Gurgy** : Montiel Adrien – licence non validée = 6 €
- **Héry** : Feltes Nolan, Cornu Lola, Feltes Océane = 18 € (3x6 €)
- **Neuvy Sautour** : Renvoyé Timéo = 6 €
- **Soucy** : Abrioux Clément, Mansart Kyliana = 12 € (2x6 €)
- **Thorigny** : Lefort Mathis, Berthelin Parisot Nohlan, Gateau Gabriel = 18 € (3x6 €)
- **Tonnerre** : Bunout Antoine, De reus Ruif Noa, Diligent Zélie = 18 € (3x6 €)
- **Toucy** : Tonlieu N'Dongmo Julien = 6 €
- **Vergigny** : Basler Lucas, Prunier Timéo, Prévost Alexis = 18 € (3x6 €)
- **Villeneuve L'Archevêque** : Renaudin Donovan, Renaudin Evan = 12 € (2x6 €)

Journée du 7 octobre 2017 – amende 50 € par joueur ou joueuse pour sous classement non autorisé (amende de référence 5.07)

- **Chatel Censoir AS** = Verrier Rémy (U12) = 50 €
- **Chatel Censoir FC** = Bre Killyan (U12) = 50 €
- **Gurgy** : Messaoudi Khedidja (U13 F) = 50 €
- **Vergigny** : Dombry Killian (U12) = 50 €

Journée du 7 octobre 2017 – amende 120 € par joueur ou joueuse non licencié(e) (amende de référence 5.08)

- **Auxerre Stade** = Matuwana Kitu Isaac = 120 €
- **Chablis** = Race Martin = 120 €
- **St Florentin Portugais** = Belkasmi Adam, El Abassi Nesredine, Kadsi Rachid = 360 € (3x120 €)
- **Soucy** : Adeline Burte Corentin = 120 €
- **Thorigny** : Gardon Christophe = 120 €
- **Vergigny** : Bézier Aaron = 120 €

Journée du 14 octobre 2017 – amende 6 € par joueur ou joueuses dont la licence n'était pas validée à la date du plateau (amende de référence 5.12)

- **Aillant** : Eternot Clément = 6 €
- **Appoigny** : Ahipeau Josias, Lamarre Elyna = 12 € (2x6 €)
- **Bléneau** : Legrand Jérôme, Fesnin Thomas = 12 (2x6 €)
- **Brienon** : Brancourt Nathan = 6 €
- **Champlost** : Thinet Antoine, Coutant Mathéo = 12 € (2x6 €)
- **Charbuy** : Chaulet Nolann = 6 €
- **Héry** : Boultan Méziane = 6 €
- **Joigny** : Povianou Sidney = 6 €
- **Soucy** : Abrioux Clément, Abrioux Jules, Mansart Kyliana, Amalik Anis = 24 € (4x6 €)
- **Villeneuve L'Archevêque** : Large Hugo, Renaudin Donovan = 12 € (2x6 €)

<u>Journée du 14 octobre 2017 – amende 50 €</u> par joueur ou joueuse pour sous-classement non autorisé (amende de référence 5.07)

- **Bléneau** : Soutin Alexis (U13) = 50 €
- **Chatel Censoir AS** : Verrier Rémy (U12) + El Khalil Anne (U15 F) = 100 € (2x50 €)
- **Chatel Censoir FC :** Bre Killyan (U12) = 50 €

<u>Journée du 14 octobre 2017 – amende 50 €</u> par joueur ou joueuse pour sur-classement non autorisé (amende de référence 5.07)

- **Brienon** : Dumont Enzo, Szwajkos Patrick (U8) = 100 € (2x50 €)

<u>Journée du 14 octobre 2017 – amende 120 €</u> par joueur ou joueuse non licencié(e) (amende de référence 5.08)

- **Auxerre Stade** : Da Silva Noa = 120 €
- **Chablis** : Race Martin, Lance Maxime, Dacron Nathan, Denombrey Enzo = 480 € (4x120 €)
- **Soucy** : Adeline Burte Corentin = 120 €

<u>Journée du 21 octobre 2017 – amende 6 €</u> par joueur ou joueuses dont la licence n'était pas validée à la date du plateau (amende de référence 5.12)

- **Bléneau** : Fesnin Thomas, Legand Jérôme, Beaujard Shanna = 18 € (3x6 €)
- **Sens Eveil** : Brunt Liam, Brunt Soei, Marquechavez Alexis, Raad Amine, Théodore Naël = 30 € (5x6 €)
- **Soucy** : Galeye Ischola, André Paul = 12 € (2x6 €)

<u>Journée du 21 octobre 2017 – amende 50 €</u> par joueur ou joueuse pour sous-classement non autorisé (amende de référence 5.07)

- **Bléneau** : Soutin Alexis (U13), Malouddimi Allel (U12) = 100 € (2x50 €)
- **Chatel Censoir AS** : Verrier Rémy (U12) = 50 €
- **Chatel Censoir FC :** Bre Killyan (U12) = 50 €

<u>Journée du 21 octobre 2017 – amende 120 €</u> par joueur ou joueuse non licencié(e) (amende de référence 5.08)

- **Soucy** : Adeline Burte Corentin = 120 €

11. Prochaine réunion

Mercredi 15 novembre 2018 à 16 h 00

MM Renault – Barrault - Batréau – Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président	Le Secrétaire de séance
Renault Thierry	Rollin Pascal